



07 NOV 2018

REÇU

L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018
Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<p><i>Titulaires :</i> ANDREVON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, PELARDY Laurence, PERROTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VINCENT Adeline.</p> <p><i>Titulaires (non-votants) :</i> DARVEY Jérôme, EICHENLAUB Jean-Christophe, FORNER, Evelyne, GIMENEZ André, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald.</p> <p><i>Suppléants (votants) :</i> DYEN Michel, MAILLAND Benjamin.</p> <p><i>Suppléants (non-votant) :</i> DENERVAUD Serge, GILLET Colette, LEOUTRE Jean-Marc.</p>
<u>Excusés :</u>	MARGAILLAN Aurore, POILLEUX Nicolas, ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<u>Absents :</u>	GUERRAZ Emilien.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF M43 « ALPIN AILLONS-MARGERIAZ »

La/le président(e) rappelle que suite à l'évolution statutaire du syndicat il convient de prévoir l'ouverture des crédits pour la carte « Aillons-Margéraz ».

La présente délibération a pour objet de prévoir les crédits par décision modificative sur le budget M14 de SMSB et par l'établissement d'un budget primitif sur le budget M43 « Alpin Aillons-Margéraz ».

Ces décisions budgétaires permettent la prise en charge des dépenses et des recettes relatives à cette nouvelle compétence.

Section de fonctionnement

FOINCTIONNEMENT

DEPENSES			Commentaires	RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
012	CHARGES DE PERSONNEL					
014	ATTENUATION DE PRODUITS			013	ATTENUATION DE CHARGES	
66	CHARGES FINANCIERES	2 000,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		70	PRODUITS DES SERVICES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	192 037,00		73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION			74	SUBVENTIONS	195 037,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS			77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	195 037,00			TOTAL	195 037,00

Les crédits inscrits en section de fonctionnement au-delà des crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt permettent d'intégrer la subvention du budget principal et le virement à la section d'investissement.

Section d'investissement

INVESTISSEMENT

DEPENSES			Commentaires	RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT			001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	192 037,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 684,00		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS			16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 647,00
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	6 647,00		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	6 647,00
	TOTAL	225 331,00			TOTAL	225 331,00

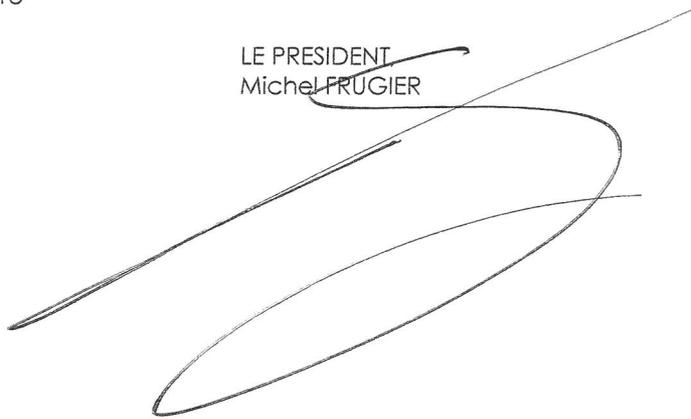
Les dépenses de la section d'investissement tiennent compte des crédits relatifs au remboursement du capital de la dette et de la convention de mandat avec la SEM des Bauges, les recettes quant à elles comptabilisent le transfert du droit à déduction de la TVA, une subvention du Département et le virement de la section de fonctionnement.

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

➤ **APPROUVE le budget primitif « alpin Aillons-Margériaz » 2018.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

☞ Votants :	19
☞ Pour :	19
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

